

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2022-142

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2022

Sommaire

09 PREFECTURE DE L ARIEGE DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L APPUI TERRITORIAL / BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

09-2022-10-13-00001 - Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle
au public des services de la Direction départementale des Finances
publiques de l Ariège (1 page)

Page 3

09 PREFECTURE DE L ARIEGE DIRECTION DE
LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE
L APPUI TERRITORIAL

09-2022-10-13-00001

Arrêté relatif au régime de fermeture
exceptionnelle au public des services de la
Direction départementale des Finances
publiques de l Ariège

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ARIÈGE**

55 Cours Gabriel FAURÉ
CS 10001
09018 Foix Cédex

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES
Rédacteur : Marc COCCHIO

**Arrêté relatif au régime de fermeture
exceptionnelle au public des services de la
Direction départementale des Finances publiques
de l'Ariège**

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 2021 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les services de la Direction départementale des Finances publiques de l'Ariège situés à Foix (services de Direction sis 55, Cours Gabriel FAURÉ et du Centre des Finances publiques sis rue Pierre MENDÈS-FRANCE) seront exceptionnellement fermés au public le 18 octobre 2022.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Foix, le 12 octobre 2022.

Le Directeur départemental des Finances publiques,

signé

Paul CHATAIL
Administrateur général des Finances publiques